



F

CHORUS 71



Edito

Depuis le dernier Chorus du 17 décembre 2010, il y a eu la journée du Service Public à Mâcon le 15 janvier, la journée d'action du 20 janvier pour les précaires, celle du 22 janvier à l'initiative du collectif des 25 pour la défense de l'école, la grève du 10 février à l'éducation nationale, ...et plusieurs révolutions dans le monde arabe.

L'ampleur de nos dernières mobilisations et actions doit nous rendre modestes au vu de l'actualité internationale. Mais elles peuvent aussi nous amener à réfléchir à l'équilibre de nos pratiques syndicales : c'est l'objectif du stage « santé au travail et syndicalisme » que nous propose la FSU Bourgogne : le syndicat doit-il s'occuper du contenu du travail ? Si certains collègues et responsables syndicaux estiment que ce n'est pas le rôle du syndicat, des psychologues et autres chercheurs sur le travail, ainsi que l'Institut de Recherche de la FSU, pensent que le syndicalisme doit évoluer et se pencher sur le problème du travail. Le Conseil Fédéral Régional a fait cette même analyse et, après le stage « stress et santé au travail » de mars 2009 aux Settons organise un stage « santé, travail, syndicalisme » les 12 et 13 mai 2011. il est ouvert à tous les adhérents et sympathisants de la FSU (voir modalités d'inscription page 12).

Mais ce stage ne doit pas faire oublier les pratiques syndicales classiques, et en particulier les manifestations prévues le 19 mars 2011 à Paris et dans toute la France, organisées par le collectif des 25 (voir détails pages 7 et 8).

Comme tous les autres services publics, l'Education Nationale est en danger. C'est pourquoi la FSU est une des organisations les plus actives au niveau national dans le cadre des Etats Généraux du Service Public (voir pages 2, 3, 5 et 6)

Philippe Dormagen

Le sommaire
détaillé est en
page 11

Organe de la **Fédération
Syndicale Unitaire** de Saône &
Loire 2 rue du Parc

71100 CHALON/SAONE Tel :
03 85 43 69 69 mail :
fsu71@fsu.fr site :
http://sd71.ffsu.fr

Imprimé par nos soins,
Directeur de publication :
Philippe DORMAGEN
*Trimestriel *

Prix au N° 1€ * 11 mars
2011 * Numéro 94

**Pour que l'Education
redevienne une priorité
manifestations le 19 mars 2011
à Dijon et à Paris
voir pages 7 et 8**

**Pour redonner du sens
au travail
la FSU Bourgogne organise un stage les
12 et 13 mai 2011
Contenu et modalités d'inscription page 12**

15 janvier 2011 : journée du Service Public à Mâcon

Rappel du programme

Le matin : rallye pédestre des services publics dans mâcon, avec la Battuc'ATTAC. (80 participants)



L'après-midi, projection du film « Cheminots » (45 spectateurs) puis débat (30 participants : attac, fsu, solidaires, cgt, et même sans étiquette)

La discussion autour du film

La gestion financière

On est dans une logique de rentabilité : même s'il y a des retards dans les trains, on n'arrête pas les travaux qui sont exécutés par des entreprises privées, on préfère arrêter les trains

La manipulation par le management

La valorisation de l'autonomie des agents dans le service public est en contradiction avec les objectifs chiffrés impossibles à atteindre ; le souhait d'autonomie de chacun débouche sur : exploite toi toi même.

Les tâches à exécuter sont normalisées, la qualité demandée se centrant sur la satisfaction à court terme, en diminuant les marges de sécurité pour réduire les coûts.

Les valeurs au travail

Le film évoque 3 valeurs : le lien entre les gens qui travaillent, la maîtrise et le sens de ce que l'on fait, le goût du travail bien fait. Ces valeurs sont essentielles pour avoir envie d'aller au travail.

En conclusion

les participants rêvent d'un même film sur l'hôpital et sur l'éducation nationale

Le débat pour la défense du Service Public

C'est dans l'esprit de toute la population qu'il faut gagner la bataille des idées

Faire comprendre les qualités intrinsèques du service public

- Le long terme est privilégié sur le court terme.

- L'intérêt général prime sur l'intérêt particulier.

- Il y a une égalité réelle d'accès, sur tout le territoire, au même tarif.

- Le service public assuré par des agents payés par l'Etat ou les collectivités territoriales coûte moins cher car personne ne fait du profit sur ce travail.

- Le service public crée de l'emploi qui n'est pas soumis aux fluctuations de la bourse et de l'économie.

Ne pas se laisser prendre par les discours modernistes

- Le service universel (notion développée chez France Telecom en particulier) n'est qu'un service minimum qui ne correspond en rien aux missions de l'ancien service public.

- Les assurances maladie où l'on paie moins si on n'est pas malade vont à l'encontre de la notion de sécurité sociale.

- La rémunération au mérite n'améliore pas l'efficacité mais entraîne plutôt des tricheries. Les DRH commencent à se rendre compte que l'individualisation ça ne marche pas.

- De même la concurrence entre entreprises ne garantit pas la baisse des prix.

- Il ne faut pas se laisser piéger par l'accusation de corporatisme, car défendre le service public c'est défendre les citoyens, les usagers ET les salariés.

- Le privé n'est pas plus efficace que le public : ce sont les mêmes salariés qui se retrouvent plutôt par hasard dans le privé ou dans le public, passant souvent de l'un à l'autre. Par contre son objectif est de gagner de l'argent, il coûte plus cher et il n'assurera jamais un service non rentable.

Continuer de lutter contre le démantèlement des services publics actuels

- Développer le chemin de fer en terme de service public, et en particulier le fret ferroviaire.

- Abandonner la notion de client (qui n'en a que pour son argent) pour revenir à celle d'utilisateur (qui a des droits).

- Dénoncer les stratégies de casses, la segmentation: l'hôpital privé/public, la réduction des postes dans l'éducation nationale...

- Agir au niveau européen : casser le traité de Lisbonne.

Imaginer de nouveaux services publics

- Banques, eau, recherche pharmaceutique, assurances, petite enfance, perte d'autonomie, ...

- Une nouvelle démocratie qui associe les usagers, les citoyens et les salariés.

- Imaginer une cohérence des politiques publiques, concernant en particulier l'articulation transports - logements - emplois.

- Une nouvelle façon de travailler qui ne générera pas de souffrance au travail. La fonction publique devrait être pionnière d'une certaine façon de travailler.

- Innover et s'adapter/anticiper les évolutions de la société.

Ne pas se laisser piéger par l'argumentation financière

- Avec cette argumentation, on va obliger les gens à prendre une assurance privée pour couvrir le 5ème risque

- De l'argent il y en a : 100 milliard d'impôts perdus en 10 ans.

- L'impôt et les services publics permettent la redistribution des richesses.

- La TVA est un impôt inégalitaire.

- Il faut exiger le contrôle syndical et public de l'argent versé aux entreprises.

- On peut aussi éviter les gaspillages (exemples des laboratoires pharmaceutiques et de la grippe H1N1).



Les États Généraux du Service Public À Orly les 29 et 30 janvier 2011

200 participants sont venus de toute la France. Ils ont décidé d'un Pacte du Service Public : voir document pages 5 et 6, à découper.

Prochaine réunion le 11 juin 2011 à Bagnaux, pour décider d'une manifestation nationale.

La campagne FSU pour le Service Public

Non seulement fortement impliquée dans Les États Généraux du Service Public, la FSU a lancé une campagne pour laquelle il



est demandé à chacun de témoigner de son attachement au Service Public sur le site www.fiers-du-service-public.fr.

Conférence de Presse 21 janvier 2011

du collectif des 25 « un pays, une école, un avenir »

Dans infos-chalon.com, on pouvait lire le samedi 22 janvier :

« Les syndicats enseignants et les fédérations de parents d'élève de Saône et Loire dénoncent "l'éducation discount" »

...A tour de rôle, organisations syndicales et parents d'élèves ont fait savoir leurs reproches à l'égard du gouvernement "qui n'a qu'une seule ambition : la recherche d'économies permettant de justifier le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite alors que parallèlement le nombre d'élèves scolarisés augmente et que la part du PIB français destiné aux enseignements primaires et secondaires" ne cesse de s'effondrer.

Suppression des emplois de stagiaires,



JOURNÉE BIODIVERSITÉ Dimanche 13 mars 2011 CHARNAY-LES-MACON au Boulodrome - de 10h à 18h

Cette journée de la biodiversité abordera le thème du service public de l'eau avec la **Conférence à 15 h de Jean Louis Linossier**, animateur de l'Association des consommateurs d'eau du Rhône (ACER, ATTAC...).

De l'eau de la pluie aux robinets multi usages.

Gérer, protéger, répartir la ressource entre les usages,

L'eau Bien Commun Inaliénable de l'Humanité est indispensable à la Vie sous toutes ses formes. La ressource en eau doit donc être gérée et administrée.

Qui fait quoi, de l'État aux Communes ? Eau domestique : comment est-elle distribuée, assainie après utilisation ? L'énorme disparité des prix ; pourquoi ? Eau industrielle - Eau agricole : les risques de pollution et d'altération de la ressource.

Les questions sont nombreuses.

Le collectif des États Généraux du Service Public y tiendra un stand de 10 heures à 18 heures pour faire signer le « Pacte du Service Public ».

augmentation du nombre d'heures supplémentaires, baisse du nombre de remplaçants, baisse des crédits pédagogiques, baisse des moyens à la formation continue, suppressions d'emplois de personnels administratifs, réduction drastique des crédits affectés au financement des emplois aidés dont pas moins de 400 pour l'Académie de Dijon.

C'est tout simplement la remise en cause de la capacité du service public d'éducation à répondre aux besoins de tous les élèves, fustigent organisations syndicales et parents d'élèves. Autre sujet qui a de quoi cristalliser les rancœurs de l'ensemble des

présents, l'instauration pour la première fois d'une prime adressée aux 30 recteurs d'académie, "prime qui atteindra plusieurs dizaines de milliers d'euros.. »



La grève du 10 février 2011 dans l'Éducation Nationale

A défaut d'une grosse manifestation, le rassemblement à Chalon-sur-Saône a été original et a eu une bonne couverture médiatique.

Remise des palmes en Caoutchouc à Sarko



une autre palmée en caoutchouc

La classe sauvage

Leçon n° 1 : suite à l'augmentation du nombre d'élèves, combien aurait-il fallu créer de postes ?



Leçon n° 2 : le calcul est juste mais la réponse est fausse

Leçon n° 3 : combien faut-il supprimer d'enseignants pour compenser les cadeaux fiscaux ?



Réuni à Orly les 29 et 30 janvier,
les associations, syndicats et partis signataires de
l'Appel pour des États Généraux du Service Public,
les représentants des collectifs locaux

Décident de faire connaître partout, dans les lieux de vie (villes, villages, quartiers...) et de travail, et au travers de débats ouverts au plus grand nombre ce « Pacte du Service Public ». De le porter dans la mobilisation populaire pour le Service Public.

Proposent à tous les réseaux (associatifs, syndicaux, politiques) qui luttent pour une véritable transformation sociale de s'en saisir pour travailler ensemble, au niveau local, national, européen et mondial à une contre-offensive convergente, concertée et durable, afin de défendre et de promouvoir le service public.

Se fixent comme objectif de faire de 2011 une année d'initiatives de toutes natures et de mobilisation populaire en faveur du service public, et pour cela :

- De soutenir et de populariser toutes les luttes et les mouvements de résistance, compatibles avec ce Pacte, qui se multiplient contre la démarche d'affaiblissement, de privatisation, de marchandisation du service public actuellement à l'œuvre
- D'interpeller sur ce Pacte les candidat-E-s aux différentes élections, les organisations syndicales, les partis politiques, et les associations en charge de services publics et sociaux.
- D'intervenir dans les débats européens contre la prééminence donnée à la « concurrence libre et non faussée », qui assure la primauté de l'économique sur le social dans la construction de l'Union européenne et pour défendre la construction d'une Europe plus solidaire dont les services publics soient une des pierres angulaires.
- De faire entendre leur point de vue et leurs expériences dans le cadre de la construction d'« Un Agenda mondial pour des Services Publics de Qualité » proposé par le conseil des syndicats mondiaux, ainsi que dans tous les forums sociaux et autres instances internationales qu'ils jugeront nécessaires.
- De faire connaître, par tous les moyens dont elles disposent, les nouveaux champs de services publics qui s'ouvrent dans le monde ainsi que toutes les innovations développées notamment par des collectivités et par les agents du service public pour améliorer la qualité et favoriser l'égalité d'accès réelle

Elles proposent de soumettre à signature ce pacte, et de tout faire pour le traduire en loi constitutionnelle.

Elles travailleront, enfin, à la construction d'une manifestation d'ampleur nationale, à l'automne 2011 pour imposer ce Pacte dans le débat politique et citoyen.

Signatures :



PACTE DU SERVICE PUBLIC

Orly les 29&30 janvier 11

PREAMBULE

En France, en Europe et dans le monde, les crises financières, sociales et écologiques qui se succèdent sont la démonstration des échecs du capitalisme et de la concurrence « libre et non faussée » que l'on cherche à nous imposer depuis des décennies.

Dans cette lutte de tous contre tous, les populations payent le prix fort. Partout, les services publics, les protections sociales sont la cible des agressions les plus violentes, car ils sont un symbole de solidarité, de progrès social et de prééminence de l'intérêt général. Depuis quatre décennies, les inégalités - que le service public contribue normalement à réduire - n'ont fait que croître.

C'est bien une inquiétante régression qui se profile. Tant sur les plans économiques qu'écologiques, que sur ceux des droits et des libertés fondamentales, surtout pour les populations les plus dominées, marginalisées ou démunies (peuples du "Sud", personnes âgées, femmes, réfugié(e)s et migrant(e)s, travailleurs(euses) précaires...).

Face à cette offensive de grande ampleur, les populations se mobilisent pour ne pas payer la note d'une crise dont elles ne sont pas responsables et pour construire des alternatives. Dans le domaine des politiques publiques de nombreuses luttes sociales ont eu lieu et se poursuivent : la santé, les retraites, l'éducation, la recherche, la Poste, l'énergie, l'eau, la petite enfance, le logement, la culture, les transports, etc.

Si nous voulons éviter la désespérance et le fatalisme, si nous voulons que les résistances et les luttes débouchent, il nous faut opposer et proposer un autre projet de société dont le Service Public est un des éléments moteurs.

À la priorité donnée aujourd'hui à l'accumulation des profits au bénéfice d'une minorité, nous opposons l'exigence de la satisfaction des besoins sociaux du plus grand nombre par une autre répartition des richesses.

En effet il est seul capable de répondre à une définition et gestion démocratique des biens communs, et d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux de chacun sans discrimination d'aucune sorte, origine, croyances, et opinions philosophiques. L'élaboration et la mise en œuvre de l'intérêt général, la redistribution des richesses qu'il induit, la solidarité qu'il nécessite et qu'il mobilise, l'implication populaire qu'il exige, participent de la construction d'une société démocratique et durable, tant pour les humains que pour les ressources de la planète.

Partie prenante des luttes et convaincues qu'à partir d'elles il faut ouvrir un large débat de société sur le Service Public du 21ème siècle une quarantaine de syndicats, d'associations et de partis politiques, s'appuyant sur tous les mouvements sociaux et d'usagers concernés, ont lancé l'Appel pour des États généraux du Service Public.

À l'issue d'une première année de débats, de mobilisations, réunis à Orly les 29 et 30 janvier 2011, ils adoptent le « Pacte du Service Public » suivant

1. Le service public a pour objectifs la satisfaction des besoins prioritaires des populations, concrétisés par des droits de premier rang (droits civiques, droits sociaux, droits économiques, droits environnementaux et culturels) et de l'intérêt général, défini démocratiquement par les citoyens et leurs élus, dans une volonté et une recherche de liberté, d'égalité, et de solidarité.

Dégagés des contraintes du marché et du profit, les services publics, contribuent à un développement économique participant à la fondation d'un État social, dans une société juste, solidaire, redistributive, garante des libertés publiques, sans discrimination et respectueuse de l'environnement.

Aucune réelle égalité, notamment entre les hommes et les femmes, entre les territoires, n'est possible sans services publics évolutifs, de qualité et de proximité. Dans cette perspective, nous nous engageons à soutenir, par une mobilisation associant tous les acteurs concernés, celles et ceux, qui se battent pour la création de nouveaux services publics, qui résistent ou s'opposent à leur destruction ou à leur affaiblissement.

2. Des services publics de l'énergie, de l'eau, des transports, des télécommunications, de la Poste, du logement, du crédit sont à reconstruire.

Il faut stopper le démantèlement des services publics de la petite enfance, l'Éducation, la Recherche, la justice et la santé et au contraire les développer et les améliorer.

Il faut aussi de nouveaux services publics, définis avec les personnes concernées, pour faire face aux défis liés à la révolution de l'information, à l'émergence d'une société de la connaissance, aux exigences écologiques sans précédent, et aussi à l'allongement de la durée de vie et au vieillissement, aux mouvements migratoires.

3. Tous les dispositifs de protection sociale doivent relever d'une logique publique dans leur financement, leur gestion et leur évaluation.

L'information, la création artistique... doivent relever de politiques publiques garantissant la liberté d'expression et d'initiative.

4. Pour chaque service public, il convient de regarder quel est le niveau territorial le plus pertinent pour sa mise en œuvre et son pilotage, notamment pour assurer le lien avec les citoyens, mais aussi pour s'assurer que ce niveau permette une réelle égalité sur tout le territoire et garantisse la mise en œuvre de l'intérêt général et la défense de la planète. Quel que soit le niveau territorial dont ils relèvent, les Services Publics doivent permettre à tous, un plein accès aux services rendus, dans le respect des principes qui sont les leurs : égalité, continuité territoriale, capacité d'évolution dans la qualité du service rendu, solidarité. À ces principes qui fondent l'identité des S.P. il faut ajouter la laïcité, la proximité, la transparence de la gestion et son contrôle par les élu(e)s et les usager(e)s.

5. Le choix des moyens et outils pour assurer au mieux le service public est large: Le service public national, la régie, l'appel à un outil de statut public ou d'économie mixte, la S.A. à capital public, la délégation de service public, le recours aux associations et à l'économie sociale et solidaire. Nous refusons tout dispositif (notamment les contrats de partenariat public privé) qui fasse perdre à la puissance publique le plein contrôle du service rendu, de sa tarification, des investissements à consentir, ainsi que des conditions de travail et d'emploi des agents et de la place effective pour les usagers dans la définition et l'évaluation du service.

6. Les services publics, les politiques publiques doivent permettre une répartition des richesses qui assure l'effectivité des droits. Le financement de services publics n'est pas une charge, c'est un investissement qui manifeste une confiance dans l'avenir et assure une redistribution des richesses.

Cela passe notamment par une fiscalité (nationale et locale) juste et fortement progressive, par une taxation des revenus et actifs financiers non taxés à ce jour, par une véritable taxation des revenus du patrimoine et par une suppression des niches fiscales profitant aux hauts revenus et aux multinationales.

Cela passe également par la remise en cause d'exonérations de cotisations sociales, et d'aides injustifiées aux entreprises.

Cela passe par le retour à la maîtrise publique de la politique monétaire et du crédit.

Cela passe aussi par une tarification qui tienne compte à la fois des péréquations nécessaires et des situations sociales.

Dans un souci de justice sociale les systèmes tarifaires ne doivent pas exclure la gratuité lorsque le service concerne de fait toute la collectivité publique, et doivent prévoir des mesures de non facturation des minimums vitaux de services pour les personnes en difficulté.

La défense et l'extension de la sphère de la gratuité, parce qu'elle impose des choix et s'oppose à la logique marchande, parce qu'elle oblige et favorise une citoyenneté active, constitue une des batailles importantes dans les années à venir.

7. Il est nécessaire de sortir du «tout marchand», mais également de contrer tout État bureaucratique et technocratique coupé des besoins réels et du contrôle des populations. L'État doit être conçu comme un « faisceau de services publics » (Léon Duguit) et être fondé sur une réelle démocratie, représentative et participative.

Nous plaçons pour l'appropriation sociale des services publics ; celle-ci ne saurait se réduire à un transfert juridique de propriété à l'État ou une collectivité publique. Elle doit s'accompagner d'une extension de la démocratie : droits donnés aux travailleurs pour intervenir dans la gestion ; moyens d'expression des aspirations des populations, définition des missions et des orientations des services, entreprises et organismes concernés par le débat des assemblées compétentes (nationale, régionale, départementale, municipale voire internationale), etc. Il s'agit aussi de donner aux citoyen(ne)s - usager(e)s, salarié(e)s, élu(e)s- de nouveaux droits pour exercer une démocratie effective avec pour objectifs : - une véritable égalité dans l'accès à ces services et leur plein usage, sur tout le territoire, - la garantie de leur qualité et de leur efficacité, - une vraie collégialité dans toutes les décisions.

8. La caractéristique commune de tous et toutes les salariéEs du secteur public (le quart de la population active en France) est que leur situation est définie par la loi et non par le contrat au sens du code du travail. Il en est ainsi parce que les fonctions et activités exercées relèvent de missions de service public, elles mêmes inspirées par l'intérêt général exprimé sur le terrain politique à l'issue d'un débat démocratique. C'est cette spécificité qui caractérise l'agent public. Il doit être l'agent, et le garant de la mise en œuvre d'une égalité réelle, de la continuité, de la qualité. C'est à ce titre que nous nous opposons à toute précarité et demandons que le même niveau de garanties soit reconnu dans les trois volets (État, hospitalière, territoriale) du statut de la FP. Les conditions de travail, d'emploi, de formation et de rémunération doivent viser aux mêmes finalités et notamment permettre d'assurer à tous et partout un service de qualité.

Ceci doit être mené de façon convergente avec la construction d'un « statut des travailleurs et travailleuses salarié-e-s du secteur privé » sur des bases, à la fois homogènes et différenciées.

9. Notre bataille pour le Service Public s'inscrit dans le cadre français, européen et mondial. Notre époque est celle d'une prise de conscience par les peuples de l'unité de leur destin. Nombre de biens et de services sont appelés à entrer dans le patrimoine commun de l'humanité ce qui appelle une large appropriation sociale et la mise en œuvre de services publics partout.



www.uneecole-votreavenir.org

16 000 adultes en moins dans les établissements !

Entre 2007 et 2010 dans les collèges et les lycées de Bourgogne ce sont

+ 488 élèves et - 255 postes

Pour la rentrée 2011 :

+ 312 élèves prévus et - 186 postes

Dans le premier degré, les 125 postes supprimés entraîneront des fermetures de classes.

RASSEMBLEMENT Régional et DÉFILÉ animé

Le 19 mars 2011 à 15 h
PLACE DE LA LIBÉRATION
À DIJON

Le projet de bus partant de Mâcon et Chalon-sur-Saône ne sera peut-être pas maintenu. Les informations seront actualisées sur le site de la FSU 71 <http://sd71.fsu.fr>

Sinon, pensez au covoiturage

samedi 19 mars 2011 journée nationale d'action pour l'École

mobilisation citoyenne pour inverser les choix du gouvernement

Les associations partenaires de l'école voient leurs moyens se réduire de 15 %.

Par ces suppressions et les réformes imposées, le gouvernement s'attaque aux fondements du système éducatif avec comme conséquences :

la baisse de l'offre éducative, avec la destruction des filières, notamment en STI.

- des classes plus chargées, dégradant les conditions de travail des élèves.

- un abandon du traitement à l'École de la difficulté scolaire pour laisser la responsabilité aux familles.

- la fin programmée de la scolarisation des moins de 3 ans.

- la réduction du nombre d'Assistants d'éducation et d'Employés Vie Scolaire.

- la fin de la formation professionnelle des enseignants et des Conseillers Principaux d'éducation.

- le démantèlement

des Centres d'Informations et d'Orientation, comme dans la Saône-et-Loire.

- la ségrégation scolaire derrière des dispositifs imposés.

Dans ces conditions :

Comment assurer l'égalité d'accès aux savoirs pour tous et toutes ?

Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

Comment éviter que des jeunes sortent du système éducatif sans qualification ?

Comment accueillir les élèves supplémentaires avec autant de postes en moins ?

Comment faire fonctionner notre école, notre collège et notre lycée ?

Supprimer des postes, c'est remettre en cause la qualité de l'éducation et la réussite de tous les élèves. C'est compromettre l'avenir des générations. C'est la neuvième année consécutive que l'école subit ce régime. La France consacre à l'éducation une part de plus en plus faible de ses richesses. Ces décisions attestent du refus d'ambition de nos gouvernants pour l'École et affaiblissent la Démocratie et la République.

**Nous voulons que
l'éducation redevienne
une priorité.**

AFL - Cé - CEMEA - CRAP-Cahiers



www.uneecole-votreavenir.org

pédagogiques - EEDF - FAEN - FCPE - Ferc-CGT - FGPEP - FIDL - FOEVEN - Francas - FSU - GFEN - ICEM pédagogie Freinet - JPA - Ligue de l'Enseignement - Fédération Léo Lagrange - OCCE - Sgen-CFDT - SUD Éducation - UNEF - UNL - UNSA Éducation - soutenu par le collectif Ecole en danger 21.

Paris, le 2 février 2011

Le 19 mars, journée nationale d'action déclinée dans chaque académie

Rassemblé(e)s pour l'éducation le samedi 19 mars 2011 !

L'éducation n'est plus une

ambition pour ce gouvernement.

Il aura supprimé 50 000 postes dans le service public d'éducation en cinq années, mettant en difficulté écoles et établissements, dégradant de façon systématique les conditions d'accueil, de formation et de qualification des élèves, détériorant les conditions de travail de l'ensemble des personnels. La Révision générale des politiques publiques (RGPP) aura déstabilisé les personnels et affaibli les capacités de nombreux services comme celui de la Jeunesse et des Sports. Les universités sont confrontées à des difficultés budgétaires et des promesses non tenues.

Le service public d'éducation, cible de la chasse budgétaire, est tiré vers le bas.

A la rentrée 2011, ce seront 16 000 postes supplémentaires qui seront supprimés, malgré l'augmentation des effectifs d'élèves. Les conséquences auront des effets immédiats sur la taille des classes dans les écoles, les collèges et les lycées, la scolarisation des enfants de deux et trois ans, les élèves en difficulté, le fonctionnement des services et l'offre d'enseignement...

Le gouvernement fait le choix de la régression. Il a fait aussi ce choix en supprimant la formation

initiale des enseignants, entraînant ainsi démissions et effondrement du recrutement. Dans le même temps, la majorité parlementaire a décidé de favoriser l'enseignement privé au détriment du service public.

Le gouvernement ne prépare pas l'avenir. Ses choix dessinent une Ecole où les inégalités seront renforcées, une Ecole plus dure pour les moins favorisés,

une Ecole où la concurrence entre établissements, par l'abandon de la sectorisation, sera la règle. Les enquêtes internationales, comme PISA, confirment que les inégalités se creusent. Le gouvernement ne répond qu'avec des effets d'annonce.

La mobilisation citoyenne doit permettre d'inverser ces choix.

Les organisations, rassemblées dans le collectif

« L'Education est notre avenir », appellent tous ceux et toutes celles qui soutiennent le service public d'éducation et son engagement permanent pour la réussite des jeunes, sans distinction de fortune ni d'origine, à une **journée nationale d'action déclinée dans chaque académie le samedi 19 mars.**

ANACR
Association Nationale des Anciens Combattants et amis de la Résistance

ATTAC Mâcon
Association pour la Taxation des Transactions Financières et pour l'Action Citoyenne

CPLPP
Comité Populaire Local pour un Projet Partagé

LDH
Ligue des Droits de l'Homme

vous invitent à une soirée de mobilisation citoyenne et de résistance:

Vendredi 1er avril, 20h30
Amphithéâtre Henri Guillemin
18 Cours Moreau, Mâcon

Prix Libre

Conférence de Raoul Marc Jennar
Actualité des valeurs du programme du Conseil National de la Résistance
«Résister hier et aujourd'hui»

Négociations nationales en cours sur les non titulaires dans la Fonction publique

Au 14 février 2011, il reste encore du chemin à parcourir !

La sixième réunion depuis début janvier s'est tenue le 10 février. Elle a examiné une troisième version du document gouvernemental et sera suivie de deux autres d'ici au 7 mars. Le « projet d'accord » dans sa version du 9 février, marqué par des évolutions indéniables reste pourtant encore loin des attentes.

La FSU revendique un plan de titularisation rapide.

Le document prévoit un dispositif d'une durée de 4 ans conjuguant des concours réservés devant apprécier l'expérience professionnelle acquise, des examens professionnels en catégories B et C, des listes d'aptitude. Y seraient éligibles les agents en CDI, et ceux qui totaliseraient six ans d'ancienneté acquise au cours des 8 années précédentes. Ces conditions pourraient être vérifiées au cours du dispositif. Tous les syndicats demandent la réduction de l'ancienneté requise et pour la FSU, il reste aussi à traiter de la situation des chômeurs. Enfin, une mesure ponctuelle de CDIisation serait décidée pour une partie de ceux qui ont connu des interruptions de contrats, mais le CDI n'est pas la titularisation.

Pour garantir la mise en œuvre, l'intervention syndicale a conduit le gouvernement à écrire qu'il « s'engageait »

mais sans qu'aucun objectif quantifié ne soit formulé, ni d'obligation prévue pour les employeurs territoriaux ou hospitaliers. L'évaluation du nombre de postes nécessaires à la titularisation de tous s'avère difficile ; aussi la FSU revendique que le droit à être titularisé et à recevoir une formation professionnelle adaptée soit reconnu à tous ceux qui ont été embauchés, et ont contribué au fonctionnement des services et des administrations.

Fermer le robinet de la précarité

Le 2ème axe de travail est celui des cas de recours au contrat. La pression syndicale a conduit le gouvernement à rappeler que le principe statutaire est celui du recrutement de fonctionnaires par concours, le contrat étant essentiellement dérogatoire. Cependant, les orientations gouvernementales en restent à la clarification et à la simplification des cas de recours déjà très larges aujourd'hui, ce qui devrait éviter aux administrations de se mettre en dehors de la légalité ! L'exigence de « restreindre drastiquement l'embauche de nouveaux non titulaires » portée par toutes les organisations est encore loin d'être entendue.

Il convient aussi d'assurer à ceux qui ont été engagés une gestion transparente et équitable, la prise en compte dans leur rémunération de leurs qualifications et de leur ancienneté de service ; la FSU défend des règles collectives, au plus proche de celles en vigueur pour les titulaires ; elle conteste la prise en compte de la performance dans la rémunération.

Poursuivre les mobilisations

La résorption de la précarité passe aussi par le recrutement de titulaires en nombre suffisant. Elle est contradictoire avec la destruction de dizaines de milliers d'emplois. Cela rend indispensables les mobilisations spécifiques comme celle réussie le 20 janvier à l'appel de la FSU, de la CGT et de Solidaires, comme l'expression des revendications des non titulaires dans les actions de grève et de manifestations.

Enfin, il faudra bien aussi ouvrir le dossier des contrats aidés, améliorer la situation des assistants d'éducation, organiser au sein de la Fonction publique le métier d'accompagnant des élèves handicapés.

Vous pouvez retrouver sur le site de la FSU Bourgogne les comptes-rendus et les déclarations de la FSU Bourgogne dans les instances de consultation auxquelles elle participe.

Les derniers en date : CAEN du 20 janvier et CTPA du 24 janvier.

Adresse : <http://bourgogne.fsu.fr>

1er décembre : les infirmières de l'EN votent !

9 décembre : les infirmières de l'EN manifestent!

Les élections professionnelles du 1er décembre 2010 ont permis aux infirmières



de l'EN de désigner leurs commissaires paritaires et, une fois encore, les personnels ont réaffirmé leur choix clair d'accorder la première place au Syndicat des infirmières de la FSU !

Pour notre section académique, ces élections avaient un caractère particulier, étant les premières depuis la mise en place d'une nouvelle carte des emplois infirmiers ... Son élaboration avait été objet de longues et difficiles négociations avec le rectorat dans lesquelles le SNICS avait pris toute sa place afin que cette carte réponde au mieux aux demandes des élèves dans les infirmeries des établissements (plus de 10 millions de consultations chaque année en France : à titre « d'échelle » : environ 17 millions de personnes accueillies aux urgences de l'hôpital public par an ...).

Dans notre académie, en votant pour le SNICS, à plus de 62 %, soit 3 sièges sur 4 (avec un taux de participation de plus de 72 %), les collègues nous ont témoigné de leur confiance et de leur attachement à notre projet syndical pour une véritable prise en compte de la santé à l'Ecole comme facteur de réussite scolaire (créations de poste, boycott de l'inscription à l'ordre infirmier, défense de nos missions, catégorie A, ...).

Et au-delà des élections, c'est aussi dans la rue que les infirmières de l'EN ont de nouveau défendu ce projet !!!

Jeudi 9 décembre, malgré des difficultés importantes pour se déplacer du fait des intempéries, plus de 10% du corps des infirmières était présent lors d'une manifestation nationale intersyndicale à Paris. Les infirmières ont réaffirmé leur volonté d'ancrer leur profession au cœur de l'Education nationale, au sein de l'équipe éducative, refusant tout type de missions qui les éloigneraient de la réussite des élèves.

Garantir la juste reconnaissance des responsabilités qui incombent à ces personnels donnerait des garanties pour pérenniser le recrutement des infirmières à l'EN et donc la garantie d'une prise en charge du mal être des élèves sous toutes ses formes, et notamment assurer la prévention des conduites à risque, des conduites addictives, du suicide, renforcer la prévention des grossesses non désirées, la prévention des IVG chez les adolescentes mineures, repérer la maltraitance, assurer le suivi....

Elles demandent la reconnaissance de la spécialité de leur exercice professionnel à l'Education nationale en catégorie A type, sans délai, les infirmières de la Fonction Publique Hospitalière étant dorénavant classées en A (si elles ont opté).

Sylvie LADIER, Secrétaire académique SNICS

Institut de Recherches de la FSU

Le site internet a été totalement refondu et rénové. Vous y trouverez les chantiers, les publications, les initiatives...

consultez www.institut.fsu.fr



Déclaration du SNU Pôle Emploi Bourgogne au C.E du 24/02/2011

Nous entamons aujourd'hui un processus d'informations consultation du comité d'établissement au sujet de l'EID (Entretien d'Inscription Diagnostic), préalable à toute mise en place sur le terrain.

Alors que les négociations sur la classification des emplois et métiers viennent à peine de débiter, la direction décide d'appliquer une directive de la DG dont le but est la mise en place d'un acte métier structurant... (qui) a pour ambition d'offrir aux DE un interlocuteur unique.

...

Pour le SNU, l'EID est avant tout le moyen de rationaliser les outils de production afin de répondre aux injonctions contradictoires du gouvernement, toujours faire plus avec

toujours moins de moyens. Ce faisant, la DR utilise des méthodes issues du monde industriel pour adapter nos moyens à nos objectifs : **taylorisation, standardisation, déqualification, déni des métiers qui structurent notre activité depuis des décennies.** Nous ne pouvons que déplorer une fois de plus que Pôle-Emploi persiste à ne pas vouloir tenir compte du contexte économique actuel qui se décline pour les agents, par une forte charge d'activité ; charge d'activité reconnue mais sans déploiement de moyens supplémentaires, bien au contraire ! A maintes reprises on nous a expliqué que les nombreux dysfonctionnements liés à la fusion étaient dus au contexte de crise non prévu.

Nous aurait-on menti ? Puisque aujourd'hui on nous impose la mise en œuvre d'un projet de grande envergure toujours dans un contexte défavorable. Ce dernier requiert des moyens temps très conséquents (formation, montée en compétence, suivi...) alors que nous n'avons même pas la possibilité actuellement de remplir toutes nos missions ; preuve en est des notes d'aménagement du suivi des demandeurs d'emploi, des priorités fixées au détriment d'autres activités, de la difficulté à élaborer les plannings... N'est pas-il pas urgent d'attendre d'avoir les moyens de nos ambitions ?

Nos décideurs sont-ils aveugles pour ne pas voir la réelle dégradation des conditions de travail engendrée par tous ces changements ? (changement de métiers, de culture, de statut, d'organisation du temps de travail, de positionnement face aux demandeurs d'emploi).

Ne serait-il pas temps de se poser et de se donner les moyens d'accomplir notre mission sereinement, au lieu de rajouter une strate de confusion propice à la dégradation de la santé des agents ?

Si vous aviez la préoccupation de rendre un réel service aux D.E et étiez soucieux de la santé des agents au travail, ne devriez-vous pas adapter les objectifs aux moyens ? **Votre mode de fonctionnement actuel crée des risques pour les agents et les usagers, là où la situation est déjà bien assez tendue.**

Tout dans l'EID montre que la négociation sur les classifications métiers emplois est biaisée...

Lors du « chat » de décembre 2010, le DG a été ferme quand il a répondu « Avant de démarrer l'EID, il fallait que l'on soit clair sur les métiers au sein de Pôle Emploi ». De même, comment la direction qui prône l'équité à la moindre de ses communications, peut-elle justifier la différence de traitement entre les agents placement et les agents indemnisation ? **Obligation pour les uns, choix pour les autres.** L'harmonisation serait-elle en fin de compte un leurre ?

Les élus SNU alertent le Directeur régional quant aux conséquences de la mise en œuvre de l'EID. Ils demandent à celui-ci de reporter son déploiement afin d'être en capacité de mener un projet d'une telle envergure sans porter préjudice aux agents et en garantissant un service de qualité aux usagers de Pôle emploi.

Appel à un contre G8 de l'éducation et de la recherche à Dijon

La France présidera les G8 et G20 en 2011. Du 28 au 30 avril à Besançon et du 5 au 7 mai 2011 à Dijon se déroulera le G8 des Universités, volet éducation et recherche du G8-G20 qui aura lieu à Cannes en juin 2011. Le G8-G20 est le moteur de la mondialisation néolibérale ; il définit l'agenda politique qui est ensuite mis en oeuvre par toutes les grandes organisations internationales. Dans ce contexte, le « G8 des Universités » est d'apparition récente. L'édition 2011 de Dijon/Besançon sera la quatrième. Alors que les 3 premiers s'étaient concentrés sur le thème très consensuel du « développement durable », l'objectif affiché du G8 des Universités de 2011 est de planifier la marchandisation de l'éducation et de la recherche. Cette politique d'amplitude internationale détruit déjà le service public d'éducation et de recherche qui offre des garanties minimales en termes d'accès aux études supérieures.

A tous les niveaux, l'éducation et la recherche publiques subissent une dégradation accélérée. Elles sont parmi les services publics fortement touchés par les intérêts du capitalisme, tant à l'échelle européenne qu'à l'échelle mondiale. Sous le prétexte facile de politiques d'austérité, l'Union Européenne et les gouvernements mettent en place des réformes sociales et pédagogiques destructrices. De la maternelle à

l'université et pour ce qui concerne la recherche, la tendance est de faire de l'enseignement et de la recherche une marchandise intégrée au marché capitaliste avec pour conséquences le diktat d'une économie de la connaissance, la généralisation d'une pensée unique et totalisante, une aggravation des inégalités sociales, des conditions de travail rabaisées, des droits syndicaux bafoués, libertés académiques (recherche et enseignement) menacées, etc. Le constat est identique en Europe et ailleurs. La France, la Grèce, l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Espagne, le Portugal, la Suisse, l'Autriche et d'autres pays sont déjà entrés en lutte contre ces politiques de marchandisation du savoir. Présentes dans les pays où les réformes sont en cours et ceux où le système d'éducation et de recherche est déjà réformé, ces luttes et leurs revendications sont transnationales. Pour mieux contrer les attaques, il convient de regrouper nos forces de réflexion et d'action. Pour nous, il est urgent d'organiser une résistance globale à laquelle participe ce contre G8

Ce carrefour international entre les réseaux œuvrant dans les champs de l'éducation et de la recherche se veut être un moment fédérateur qui rassemblera des enseignant-e-s, étudiant-e-s, universitaires, chercheur-e-s, parents d'élèves, militant-e-s, et tous ceux et celles qui se sentent concerné-e-s par ces sujets, aux niveaux local, régional et international. Nous appelons au Contre G8 de l'éducation et de la recherche qui se déroulera à Dijon du 5 au 7 mai 2011.

Collectif d'organisation du contre G8 de l'Éducation et de la Recherche (Alternatifs 21, AMEB, AT-TAC21, CNT21, CUAÉ, FASE, FSU21, RUSF21, RUSF Franche Comté, Sne-sup21, Sud éducation Franche Comté, Sud étudiant, UEC 21, UEC, UGED-FSE, Individu-e-s) contact : contreg8-db-2011@riseup.net

QUESTION DE MOTS

La CAAS (commission académique d'action sociale) a eu lieu mercredi 16 février. Il s'agit d'une instance chargée de l'action sociale pour l'académie et qui s'intéressent aux PIM (prestations interministérielles), aux ASIA (actions sociales d'initiative académique) et aux secours (budget attribué à chaque département et géré dans le cadre des CDAS, commissions départementales d'action sociale). A ce jour, un budget de 800 000 euros est affecté pour l'ensemble de la région. Si, pour l'administration, ce budget est en hausse par rapport à celui de 2010, vos représentants FSU ont fait remarquer, étude des chiffres à l'appui, qu'il était inférieur à la dépense réelle réalisée en 2010.

En ce qui concerne les budgets accordés au CDAS, les clés de répartitions ont été conservées. L'Yonne a donc un budget de 21 000 euros ce qui va obliger à une limitation du montant des aides à accorder. La CAAS d'octobre permettra une redistribution, si nécessaire, entre les 4 départements. En ce qui concerne les ASIA, le QFA (quotient familial académique) a été augmenté pour toutes les aides à 1800 euros et la priorité a été donnée à l'aide à la scolarité pour les enfants. De plus, il a été décidé de mener une

réflexion sur l'aide aux frais engagés pour raisons professionnelles, souvent refusée, et d'instaurer en compensation une aide au logement provisoire que beaucoup de collègues sont obligés de prendre du fait de l'éloignement entre leur logement familial et leur lieu d'exercice. Une prochaine CAAS, en mai, devrait prendre des décisions sur ce dossier.

Comme chaque année, nous vous recommandons donc de prendre le temps de vérifier vos éventuels droits à l'action sociale.

Les délégués FSU en CAAS.

Sommaire

Page 2 : bilan des Etats Généraux du Service Public

page 3 : campagne fédérale pour les services publics, journée biodiversité à Charnay-les-mâcon, Conférence de Presse du 21 janvier 2011 du groupe des 25 « un pays, une école, un avenir »

page 4 : la grève du 10 février

pages 5 et 6 : Le Pacte du Service Public (à découper)

page 9 : négociations non-titulaires, les infirmières de l'Education Nationale

page 10 : site internet de l'institut, au CE de Pôle-Emploi

page 11 : G8 de l'Education à Dijon,

Stage " santé, travail, syndicalisme »

ou

Comment prendre en
compte syndicalement la
santé et le travail ?

12 et 13 mai 2011

L'objectif du stage

Amener les syndicats à agir avec ceux qui veulent changer leur travail. Comment le syndicat peut faire le lien entre le contenu du travail et les conditions de travail ? Que veut dire se réapproprier le travail, et comment en parler à tous les niveaux du syndicat ?

Donner un sens au travail.



Les conditions matérielles du stage

Le lieu du stage : **Domaine de Velotte à 58140 Brassy**
(<http://www.develotte.com>)

Les frais de déplacement et d'hébergement sont remboursés par la FSU.

Il y a maintien intégral du salaire.

Le stage est ouvert à tous les personnels, à toutes les catégories, à tous les syndiqués de la FSU.

Pour participer à ce stage, deux démarches sont indispensables :

- s'inscrire auprès de la fsu
- demander une autorisation de congé auprès de votre hiérarchie plus d'un mois avant le début du stage (voir les deux encadrés ci-contre).

Le déroulement du stage

12 mai matin : le syndicat doit-il s'occuper du contenu du travail ? Le mot « **conditions de travail** » prête à confusion. S'il se limite à l'environnement de travail, il faut lui associer le **contenu** du travail et les **ressources** dont dispose le salarié pour faire son travail (formation, prescriptions,...). Le stage doit aborder la relation entre les 3 notions.

Il ne suffit pas que le syndicat agisse à la place des salariés. Comment le syndicat peut-il donner la parole et les moyens d'agir à l'ensemble des salariés ?

12 mai après-midi : Rôle du CHSCT à partir d'exemples Bourguignons.

· Le Document Unique et le Registre de sécurité : comment peuvent-ils être utilisés ?

· Les risques psycho-sociaux : lorsqu'une enquête montre que des salariés sont en danger, que peut-on faire ? Rôle du CHSCT dans ce cas ? Comment peut-on trouver des solutions pour ceux qui sont dans une situation pathologique ?

13 mai matin : Comment parle-t-on du travail ? Présentation de pratiques et des expériences en cours dans les syndicats. Exemples d'adaptation des salariés à des consignes contestées par les syndicats (suivi mensuel à pôle emploi, évaluations en CM2,...)

13 mai a-m : Comment articuler les outils existants et les conditions de métier ?

Pour s'inscrire au stage

Envoyez vos coordonnées à
bourgogne@fsu.fr

ou pour les réfractaires aux e-mails, à
FSU

Maison des syndicats
2 RUE DU PARC
71100 CHALON-SUR-SAONE

Cette dernière partie amènera à un débat sur l'évolution des pratiques des syndicats.

La demande de congé formation syndicale est à adresser à votre responsable hiérarchique plus d'un mois avant le début du stage

Conformément

- à l'article 34 (alinéa 7) de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (*pour les fonctionnaires*),
- à l'article 2 de la Loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 (*pour les agents non titulaires de l'Etat*),
- à l'article 57 (7°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-552 du 22 Mai 1985 (*pour les agents de la Fonction Publique Territoriale*),
- aux dispositions de l'article L. 451-1 du Code du Travail (*pour Pôle-Emploi*)

j'ai l'honneur de solliciter un congé les 12 et 13 mai 2011 pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage est organisé sous la responsabilité

- du Centre de formation de la Fédération Syndicale Unitaire qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique d'état et arrêté du 30 novembre 2009 pour la fonction publique territoriale).
- l'Institut National de Formation et d'Application du Centre de Culture Ouvrière (INFA - CCO) et La gestion administrative en est assurée par Culture et Liberté, 5 rue St Vincent de Paul. 75010 PARIS (*pour Pôle-Emploi*)

Formule de politesse, date et signature.